

BStGer BB.2009.43 vom 19. Mai 2009

Bundesstrafgericht, 2009-05-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BB.2009.43

FR: TPF BB.2009.43 du 19 mai 2009

IT: TPF BB.2009.43 del 19 maggio 2009

Regeste

Séquestre (art. 65 et 69 PPF)

Erwägungen

E. 1

A.,

E. 2

B.,

E. 3

Annuler l'ordre de saisie perquisition du Ministère public de la Confédération, auquel son courrier du 24 avril 2009, adressé à la banque D. SA, fait référence.

E. 4

Accorder aux plaignants une indemnité à titre de dépens. »

– le courrier adressé le 15 mai 2009 par les plaignants à la Cour de céans aux termes duquel ils annoncent le retrait de leur plainte,

et considérant:

que, conformément à l'art. 245 al. 1 PPF en lien avec les art. 66 al. 2 et 71 LTF ainsi que l'art. 73 al. 1 PCF, le désistement d'une partie met fin au procès;

qu'il convient dès lors de prendre acte du retrait de la plainte;

qu'un émolument réduit, fixé à Fr. 600.--, est mis à la charge solidaire des plaignants (art. 66 al. 2 LTF en lien avec l'art. 245 al. 1 PPF et art. 3 du règlement du 11 février 2004 fixant les émoluments judiciaires perçus par le Tribunal pénal fédéral; RS 173.711.32).

- 3 -

Par ces motifs, la Ire Cour des plaintes prononce:

1. A la suite du retrait de la plainte, les procédures sont rayées du rôle.
2. Un émolument de Fr. 600.-- est mis à la charge solidaire des plaignants.

Bellinzone, le 20 mai 2009

Au nom de la Ire Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président:

la greffière:

Distribution

- Me Gérald Page, avocat - Ministère public de la Confédération

Indication des voies de recours Dans les 30 jours qui suivent leur notification, les arrêts de la Ire Cour des plaintes relatifs aux mesures de contrainte sont sujets à recours devant le Tribunal fédéral (art. 79 et 100 al. 1 de la loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral; LTF). La procédure est réglée par les art. 90 ss LTF. Le recours ne suspend l'exécution de l'arrêt attaqué que si le juge instructeur l'ordonne (art. 103 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.